

RAPPORT N° 564 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 5 OCTOBRE 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 27 septembre au 4 octobre 2026. Il documente les cas de violations des droits humains commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été tuées dans la province de Buhumuza, un (1) journaliste a été violemment agressé par des policiers dans la province de Bujumbura et une (1) autre personne a été enlevée par des individus en uniforme de police dans la même province de Bujumbura.

Ces nouveaux cas viennent s'ajouter à ceux documentés dans le rapport précédent, qui faisait état d'une (1) atteinte au droit à l'intégrité physique dans la province de Bujumbura et d'une (1) arrestation arbitraire dans la province de Buhumuza.

1. Violation du droit à la vie

- Dans la nuit du jeudi 1^{er} octobre 2026, vers 0 h 30, un homme de 70 ans et son épouse, âgée de 45 ans, ont été tués dans l'explosion d'une grenade lancée par des individus non identifiés à leur domicile, situé sur la colline de Kobero, dans la commune de Butihinda, province de Buhumuza.

Selon des habitants de cette localité, quatre personnes soupçonnées d'être impliquées ont été arrêtées dans la matinée du même jour par la police locale, dans le cadre d'une enquête visant à identifier les responsables et à déterminer les circonstances de ce double assassinat.

SOS-Torture condamne cet acte d'une extrême violence et appelle les autorités compétentes à mener rapidement une enquête indépendante, impartiale et transparente, afin d'établir les faits, d'identifier tous les responsables et de les traduire devant la justice conformément à la loi et dans le strict respect des droits humains.

L'organisation appelle également les autorités à garantir la sécurité des populations civiles et à prendre des mesures urgentes pour prévenir de nouvelles violences.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le lundi 28 septembre 2026, dans la soirée, le journaliste de la Radio-Télévision Isanganiro, Alexis Ndayisenga, a été brièvement arrêté et violemment battu par des policiers du Groupe Mobile d'Intervention Rapide (GMIR), d'abord au parking des bus desservant le sud de la capitale économique, Bujumbura, puis au poste de police installé sur le site de l'ancien marché central de Bujumbura, appelé SOGEMAC¹, alors qu'il rentrait à son domicile à la fin de sa journée de travail.

Selon des témoins oculaires, le journaliste Alexis Ndayisenga, venait de prendre place dans un véhicule de transport en commun lorsqu'un policier du GMIR a ordonné aux passagers de descendre du véhicule. Le journaliste lui a demandé la permission de rester à bord, invoquant sa fatigue. En réponse à sa demande, le policier, identifié comme le lieutenant de police Blaise, lui a violemment asséné deux coups de matraque au niveau du cou, avant d'ordonner à ses subalternes de le conduire au poste de police de SOGEMAC, où il a de nouveau été violemment frappé, particulièrement au niveau des fesses, alors qu'il était allongé sur le ventre.

D'après les mêmes sources, Alexis Ndayisenga a été libéré vers 22 heures, grâce à l'intervention d'un responsable de la police.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir sans délai une enquête indépendante, impartiale et transparente afin d'identifier les policiers impliqués dans les actes portant atteinte à l'intégrité physique et à la dignité du journaliste Alexis Ndayisenga et de les traduire en justice, conformément à la loi.

¹ Société de Gestion du Marché Central de Bujumbura.

Elle exhorte également ces autorités à prendre des mesures appropriées visant à mettre fin aux violences et aux traitements abusifs infligés aux citoyens, notamment aux journalistes, à garantir la protection des journalistes et à veiller à ce que les forces de sécurité agissent dans le strict respect des droits humains et de la loi.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition

- Le dimanche 4 octobre 2026, vers 8 h 30, Jean Bosco Kinyange (voir sa photo ci-dessous), âgé de 50 ans, résidant dans la zone de Buyenzi et originaire de la colline de Ruzibazi, dans l'ancienne commune de Mukike, province de Bujumbura, a été enlevé par des policiers dans la ville de Bujumbura, près de l'ex-OCIBU² et de Kumugumya, avant d'être conduit vers une destination inconnue à bord d'une camionnette blanche Toyota Hilux double cabine, aux vitres teintées.



² Office des Cultures Industrielles du Burundi.

Selon le témoignage de l'un de ses dix enfants, qui pratiquait du sport avec lui, un policier a subitement attrapé Jean Bosco Kinyange par le pantalon et l'a tiré vers leur véhicule, à bord duquel se trouvaient trois autres hommes en tenue de police. Dans la foulée, l'enfant a tenté de demander où ils emmenaient son père, avant de recevoir plusieurs gifles en guise de réponse.

Des membres de la famille de Jean Bosco Kinyange, commerçant et membre du parti CNL³, proche d'Agathon Rwasa, l'ont recherché dans les cachots de Police judiciaire à Bujumbura, mais en vain.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités policières à faire toute la lumière sur le sort réservé à Jean Bosco Kinyange, à communiquer sans délai à sa famille et à l'opinion publique le lieu où il serait détenu et les motifs de son arrestation, et à garantir son intégrité morale et physique.

L'organisation demande également aux autorités compétentes d'ordonner sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les circonstances de l'enlèvement de Jean Bosco Kinyange, d'identifier les agents impliqués et de les traduire en justice conformément à la loi. Elle exhorte enfin ces autorités à prendre des mesures concrètes pour faire cesser les enlèvements et les détentions au secret, qui exposent les victimes au risque de disparition forcée.

³ Congrès National pour la Liberté.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.